

Jean BRIANE
Député de l'Aveyron

Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées

*Membre des Assemblées Parlementaires
de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO)
et du Conseil de l'Europe*

*Membre de la Commission de l'Environnement
de l'Aménagement du territoire
et des Pouvoirs Locaux du Conseil de l'Europe*

Rodez, le 10 août 2000

Réf. N° 394 JB/RL

Monsieur,

Mon assistant m'a fait part de votre appel téléphonique. Je prépare actuellement une question écrite à l'intention du Premier ministre à partir de la recommandation 14.32 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Je veux savoir ce que compte faire le Gouvernement français à partir de 2001 en ce qui concerne la double heure d'été. Celle-ci me paraît être contraire aux Droits de l'homme du seul fait que l'heure légale imposée aux populations ne respecte pas la loi naturelle qui détermine le rythme biologique des êtres humains.

Vous serez tenus informés de mes démarches et du résultat de celles-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs et plus distingués sentiments.



*Monsieur Erick LABROUSSE
49, rue Commandant Charcot
Résidence Amphipolis
33200 BORDEAUX Cauderan*

Adresser courrier : B.P. 113, 12001 RODEZ Cedex

SECRETARIAT : 5, Bd de la République, 12000 RODEZ - Tél. 05 65 42 97 79 - Fax 05 65 42 22 22